

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité \* Travail \* Progrès

-----  
X  
-----  
**Décret n° 2000-171 du 7 Août 2000  
portant nomination du directeur de l'institut  
supérieur de gestion**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Vu l'Acte Fondamental ;  
Vu l'ordonnance n° 29-71 du 4 décembre 1971 modifiée par l'ordonnance n° 9-74 du 14 mai 1974 portant création de l'université de Brazzaville ;  
Vu l'ordonnance n° 034-77 du 28 juillet 1977 portant changement du nom de l'université de Brazzaville ;  
Vu le décret n° 76-439 du 16 novembre 1976 portant organisation de l'université de Brazzaville ;  
Vu le décret n° 99-216 du 31 octobre 1999 portant attributions et organisation du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique ;  
Vu le décret n° 99 - 1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;  
En Conseil des ministres,

**DECRETE :**

**Article premier.-** M. (François) SITA est nommé directeur de l'institut supérieur de gestion.

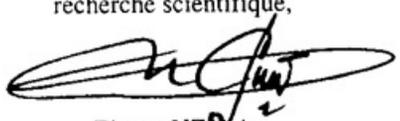
**Article 2.-** Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures ou contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M. (François) SITA, sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au journal officiel.

Fait à Brazzaville, le 7 Août 2000

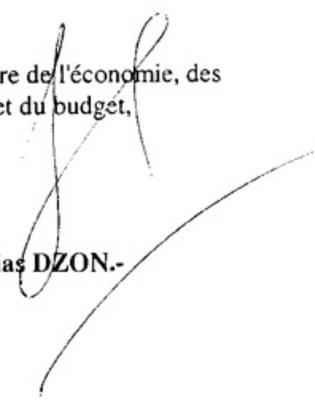
  
Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de l'enseignement primaire,  
secondaire et supérieur, chargé de la  
recherche scientifique,

  
Pierre NZILA.-

Le ministre de l'économie, des  
finances et du budget,

  
Mathias DZON.-